



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rénovations énergétiques des bâtiments

L'Etat de Vaud prodiguera de l'information et des conseils à Habitat-Jardin

Le salon Habitat-Jardin, dont la prochaine édition se tient du 16 au 24 mars prochains, constitue pour l'Etat de Vaud une opportunité privilégiée d'aller à la rencontre des propriétaires souhaitant entreprendre une rénovation énergétique de leur bien immobilier. Le Département du territoire et de l'environnement (DTE) inaugurerà la nouvelle formule de son stand énergie à cette occasion. Des spécialistes y dispenseront gratuitement des conseils et de l'information, notamment sur les aides financières prévues par le programme 2019 de subventions.

Le DTE, via la Direction générale de l'environnement, sera à nouveau présent au salon Habitat-Jardin. Pour cette édition 2019 de la manifestation, il inaugurerà sa nouvelle plateforme événementielle (stand n° 0408, halle 17) qui sera animée par des spécialistes de l'énergie et du bâtiment. Les visiteurs pourront ainsi obtenir gratuitement des conseils et des renseignements sur les possibilités qui s'offrent à eux en matière de rénovation énergétique, sur les démarches nécessaires et sur les aides financières à disposition dans le cadre du programme 2019 de subventions.

Séances d'information dans les régions

La présence du stand de l'Etat de Vaud à Habitat-Jardin ouvre la voie à d'autres actions d'information prévues dans les mois à venir. Des séances d'informations destinées aux propriétaires seront ainsi organisées, toujours dans l'optique de promouvoir les assainissements énergétiques et de renseigner sur les subventions à disposition.

Montants importants mis à disposition en 2019

Pour rappel, l'enveloppe mise à disposition en 2019 par l'Etat de Vaud pour le soutien à des travaux de rénovation énergétique se monte à 52 millions de francs. Les montants alloués par type d'interventions se situent dans la continuité de ceux qui

prévalaient en 2018. Comme les années précédentes, les subventions sont maintenues pour l'élaboration d'audits énergétiques CECB Plus qui constituent aide importante à la décision pour les propriétaires souhaitant entamer des travaux de rénovation.

Maîtrise de la consommation énergétique et gain de confort

La rénovation énergétique d'un bâtiment comporte de nombreux avantages. Elle permet une baisse importante de la facture énergétique d'un bien immobilier, jusqu'à 50% selon les cas, tout en renforçant sa valeur. Elle offre également un net gain de confort à ses habitants. Pour rappel, le domaine du bâtiment représente 48% de la consommation totale d'énergie en Suisse.

Informations sur les subventions : www.vd.ch/subventions-energie. Les dates des futures séances d'information seront également publiées sur le portail énergie de l'Etat de Vaud.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 mars 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Mohamed Meghari, chef de la Division efficacité énergétique, Direction générale de l'environnement